

Rossinière, le 21 février 2023

**MUNICIPALITE
DE
ROSSINIÈRE**
*

Conseil communal
de et à
1658 Rossinière

Préavis n° 4/2023 de la Municipalité au Conseil Communal concernant une demande de crédit en faveur de la Fondation Pôle Santé pour la mise aux normes de la place d'atterrissage pour hélicoptères.

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La place d'atterrissage pour hélicoptères du Pôle Santé contribue de manière importante à la sécurité de notre population. Elle est utilisée pratiquement une fois par semaine, dont plus de 80 % pour le transport de patients instables ou potentiellement instables vers des hôpitaux universitaires ou de zones.

La non-conformité de cette place est connue depuis de nombreuses années. Son utilisation avait été tolérée par l'OFAC (Office fédéral de l'aviation civile) en raison des différents projets d'agrandissement de l'hôpital et d'une réglementation moins astreignante.

La mise à l'enquête des projets du nouvel EMS du Pôle Santé et de l'Établissement psychosocial médicalisé (EPSM) de la Fondation Cogest'ems ont déclenché de vives réactions de l'OFAC et de la REGA. En date du 11 juin 2020, l'OFAC a informé le Conseil de Fondation du Pôle Santé de l'arrivée prochaine de nouvelles dispositions légales. Jusqu'à il y a peu, les places d'atterrissage d'hôpitaux bénéficiaient d'un régime spécial leur permettant d'être utilisées sur une seule autorisation cantonale. Dans le cadre de la révision de l'Ordonnance sur le décollage et l'atterrissage d'aéronefs en dehors des aérodromes, il a été décidé de transcrire les diverses recommandations dans un règlement. En regard des nombreuses dérogations déjà tolérées, l'OFAC a demandé la mise en œuvre rapide de solutions pérennes, faute de quoi une fermeture complète de cette place pourrait être ordonnée.

Comprenant la complexité du projet « Pôle Santé » et afin de ne pas retarder encore plus les constructions, un accord a été trouvé entre les différents partenaires. Une sécurisation provisoire de la place actuelle a été mise en place. Elle est composée de plusieurs contraintes structurelles, telles que des avertisseurs sonores et lumineux lors de l'arrivée d'un hélicoptère ainsi que la mise en place d'un périmètre de sécurité empiétant sur les places de parc de l'hôpital. Toutefois, cette dernière dérogation a été accordée pour autant qu'un projet de mise en conformité de la place d'atterrissage soit mis en œuvre dans les plus brefs délais.

La solution proposée et acceptée par l'OFAC prévoit la mise en place dans le même secteur, d'une construction de 18x18 mètres, surélevée d'environ 2,4 mètres. Cette plateforme est prévue pour accueillir des machines pouvant aller jusqu'à 5 tonnes. Cette solution permet d'éviter un important terrassement de cet espace ainsi que la reconstruction des sorties de ventilations du centre hospitalier sous-terrain situé au même endroit. Ce projet présente une solution durable et modulable au gré des transformations des divers bâtiments du Pôle Santé car pouvant être déplacé.

Financement

La situation financière du Pôle Santé reste extrêmement fragile, raison pour laquelle le Conseil de Fondation a décidé d'effectuer une recherche de fonds auprès de partenaires régionaux et de particuliers.

Le coût total de cette mise en conformité est devisé à environ CHF 1'500'000.00. Les Municipalités du Pays-d'Enhaut se sont engagées à proposer une participation pour environ la moitié de cet investissement.

Plus d'une vingtaine d'entités susceptibles de soutenir cet important projet pour notre région ont été contactées. Au vu de l'importance régionale du Pôle Santé, le soutien des trois communes du Pays-d'Enhaut est une marque de confiance indispensable à la crédibilité du projet.

Le 3 novembre 2022, le Conseil Communal de Château-d'Oex a d'ores et déjà accordé un crédit de CHF 400'000.00 en faveur de la Fondation Pôle Santé.

Pour la Commune de Rossinière la Municipalité propose une participation de CHF 80'000.00.

Conclusion :

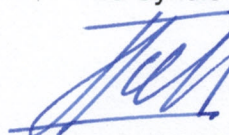
Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

- a) **D'accorder** un crédit de CHF 80'000.00 en faveur de la Fondation Pôle Santé pour la mise aux normes de la place d'atterrissage pour hélicoptères ;
- b) **D'autoriser** le prélèvement de cette somme sur le Fonds Dubuis-Lehmann.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La Secrétaire :

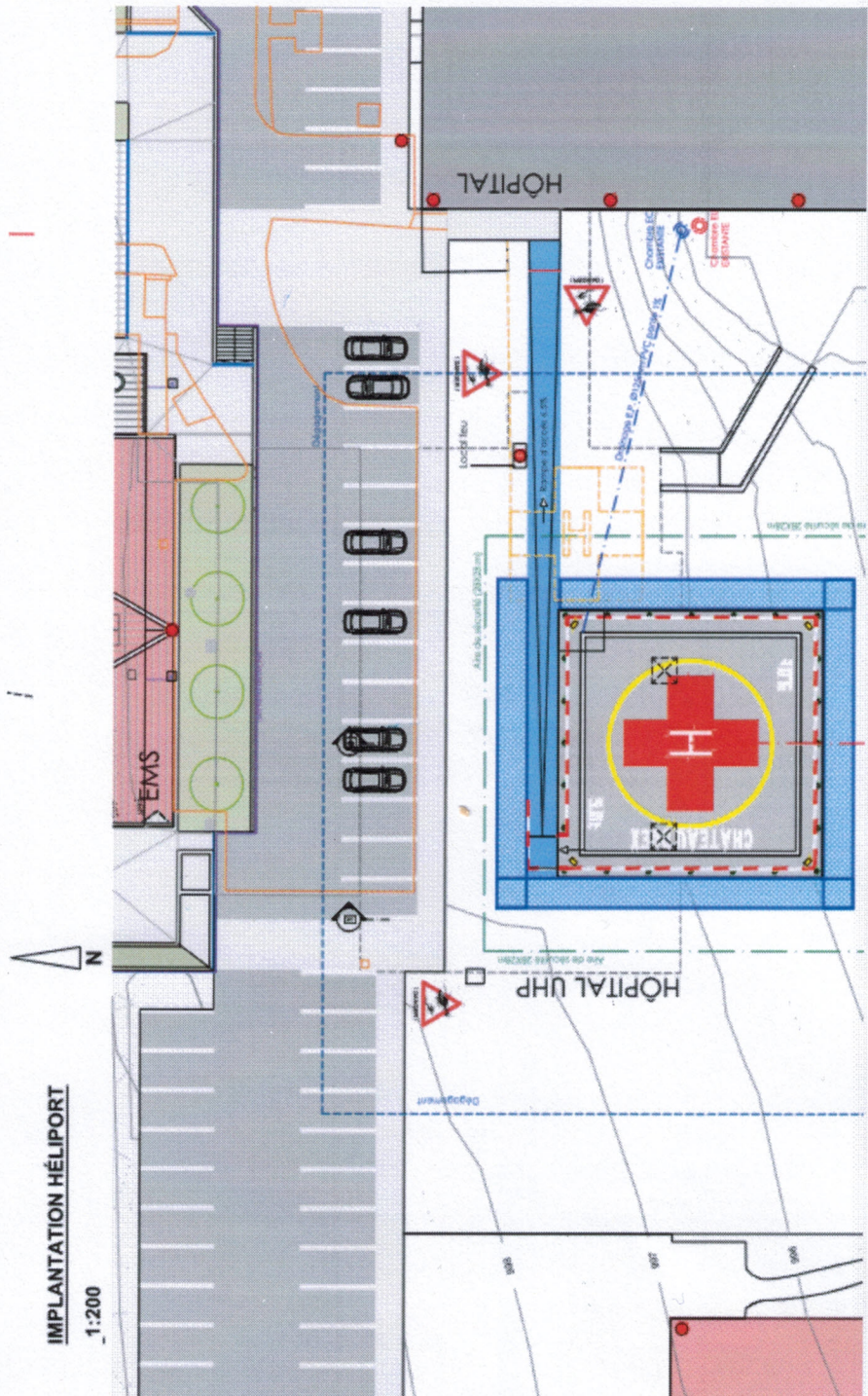
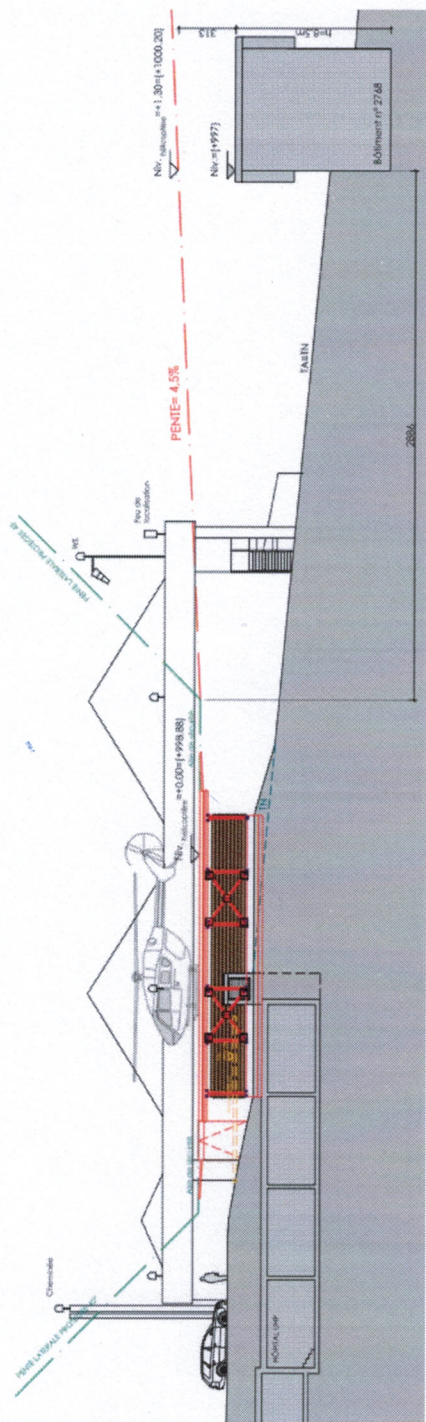


Jean-Pierre Neff



Nathalie Yersin

Annexe : Plan de l'hélistation



IMPLANTATION HÉLIPORT

1:200